



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre
les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Partnership for Justice Ltd/Gte, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Thème prioritaire – Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural par la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes.

Préambule

Le Groupe, composé de six organisations (G6), confirme toutes les actions entreprises par le Gouvernement nigérian en matière de réforme juridique, de création d'un Comité sur la réforme des lois discriminatoires à l'égard des femmes et des enfants et d'adoption de la loi interdisant la violence contre les personnes. De manière générale, les Nigériens sont de plus en plus conscients de l'incidence négative des stéréotypes, qui limitent la capacité et la volonté des femmes d'accéder et de participer aux systèmes de communication. Au Nigéria, la sensibilisation aux questions d'égalité des femmes et des hommes a été l'une des principales mesures mises en place pour s'attaquer au problème des stéréotypes sexistes qui empêche la promotion des femmes et des filles. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales collaborent de plus en plus avec des partenaires stratégiques pour réaliser des programmes de sensibilisation. Ces programmes favorisent l'élimination progressive, mais constante, de la culture de la supériorité masculine et remédient au manque de participation des femmes et des filles dans les médias.

La situation

Le droit international des droits de l'homme exige des États parties de prendre des mesures appropriées en vue de garantir la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité au développement ; ce qui inclut les médias et les autres domaines de vie. Le Nigéria est partie à de multiples traités relatifs aux droits de l'homme qui protègent ces droits. Or, il n'a pas respecté de nombreuses obligations imposées par lesdits traités en matière d'accès des femmes et des hommes aux médias.

Dans des cas particuliers, il n'y a pas eu de différence considérable en termes de perception de la capacité des femmes à participer ; par exemple, les affiches qui présentent les femmes comme des objets sexuels sont encore répandues. Les femmes représentent encore une minorité de ceux qui font part de ces expériences, car la plupart sont rapportées aux médias par des hommes qui ne tiennent pas compte de la perspective des femmes. Représenter les femmes comme des objets sexuels favorise les agressions contre les femmes : elles sont dépouillées de leurs vêtements pour ce que certains considèrent comme une infraction aux normes sociales ou subissent même des attaques personnelles, souvent violentes telles que les agressions sexuelles et les viols. Les femmes sont le plus souvent marginalisées dans la structure de propriété des médias. La charge des licences est telle que peu de femmes sont en mesure de mobiliser les ressources nécessaires à l'obtention de licences d'exploitation des principaux médias, tels que la radio et la télévision. De plus, les femmes sont peu représentées dans le secteur des technologies de l'information et des communications, puisque ce secteur compte une majorité d'hommes. Même lorsque le Gouvernement ou le secteur privé assurent le renforcement des capacités par des bourses ou des programmes d'acquisition de compétences, le secteur ne considère pas les technologies de l'information et des communications comme étant « adaptées » aux femmes et reste dominé par les hommes.

Le nombre de femmes journalistes au Nigéria est exceptionnellement faible. S'il ressort des statistiques que la part des femmes inscrites dans les facultés de communication de masse dans les universités comparée à celles des hommes est de 8 contre 1, peu de femmes finissent par embrasser une carrière de journaliste ou deviennent rédacteurs en chef. Les femmes journalistes sont souvent cantonnées à des départements « légers » tels que les chroniques, les divertissements et le mode de vie, tandis que leurs homologues masculins sont assignés aux nouvelles « sérieuses ». La société nigériane reste peu encline à adopter des mesures visant à combler l'écart entre les sexes dans diverses sphères de la vie résultant de nombreuses années de discrimination, d'oppression et de répression des femmes. La discrimination continue de façonner les relations et les identités entre les sexes aux niveaux national, local, familial et individuel, contribuant à la perpétuation des inégalités entre les sexes.

Les pratiques culturelles et traditionnelles continuent d'inhiber et d'affecter la représentation des femmes dans les médias, ce qui se répercute sur les femmes rurales qui, la plupart du temps, doivent rester calmes, soumises et sans opinion.

Si beaucoup de progrès ont été enregistrés en termes de lois et de politiques, la sensibilisation et l'application des lois existantes continuent de faire défaut et l'adaptation au changement reste lente. Le Gouvernement n'a pas consenti suffisamment d'efforts à tous les niveaux pour fournir une source d'énergie alternative qui puisse alimenter les télécommunications et les téléphones pour les femmes dans les communautés rurales.

Recommandations

- Le Gouvernement et les groupes de la société civile doivent s'associer pour former et reconditionner constamment les médias, Nollywood et les organes médiatiques privés afin qu'ils fassent place aux femmes dans leurs reportages ;
- Les organisations axées sur les femmes doivent établir des partenariats avec les médias pour garantir leur engagement à mettre l'accent sur la question des femmes d'un point de vue idéologique ;
- En outre, il importe d'intégrer et de suivre une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans toutes les initiatives en matière de technologies de l'information et des communications ;
- Il est nécessaire de collecter des données ventilées par sexe sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications et les femmes ;
- Élaborer des politiques et déterminer des cibles, des indicateurs et des repères pour suivre les progrès en matière d'accès des femmes et des filles aux avantages des technologies de l'information et des communications importe également ;
- De même, il convient d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés sur les façons dont les femmes et les filles utilisent les technologies de l'information et des communications ;
- Le Gouvernement doit soutenir les institutions et les organes privés pour qu'ils intègrent la lutte contre les inégalités entre les sexes et adoptent des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes.